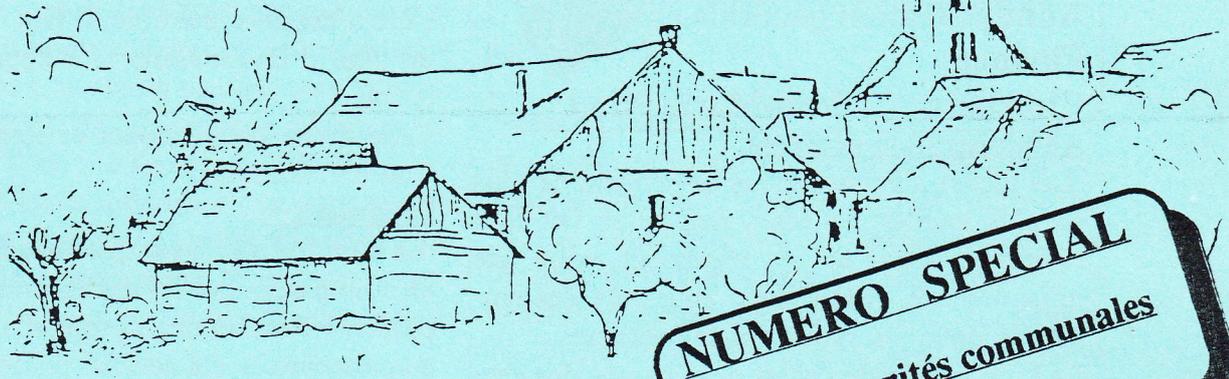
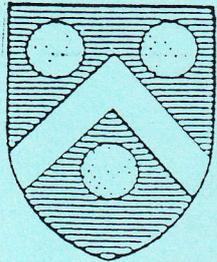


VILLARS-ECHOS

novembre 1990

BULLETIN D'INFORMATION N° 12

édité par la Société de développement



NUMERO SPECIAL
Les autorités communales
vous parlent

Editeurs responsables: Anne Hofstetter et Bernard Longchamp, 1041 Villars-le-Terroir

EDITORIAL

Notre village a réalisé d'importantes tâches ces dernières années. A chaque fois, nos autorités en ont été les moteurs. Villars-Echos a décidé dans ce numéro d'automne 1990 de leur donner la parole. La rédaction les remercie d'avoir pris du temps pour présenter leurs tâches.

A vous lecteurs, anciens et nouveaux, découvrez les multiples préoccupations de nos autorités.

Dans moins de 2 semaines, nous vivrons notre " VILLARS-EXPO 90 ". Pour nous tous, ce sera l'occasion de fraterniser, de nous rencontrer, de découvrir tout ce qui se fait dans notre beau village. Merci à tous ceux qui jouent le jeu pour le bonheur de tous!

B.L.

BILLET DU SYNDIC

Les différents dicastères d'une municipalité sont restés, dans leur dénomination seulement, les mêmes depuis plus de 30 ans.

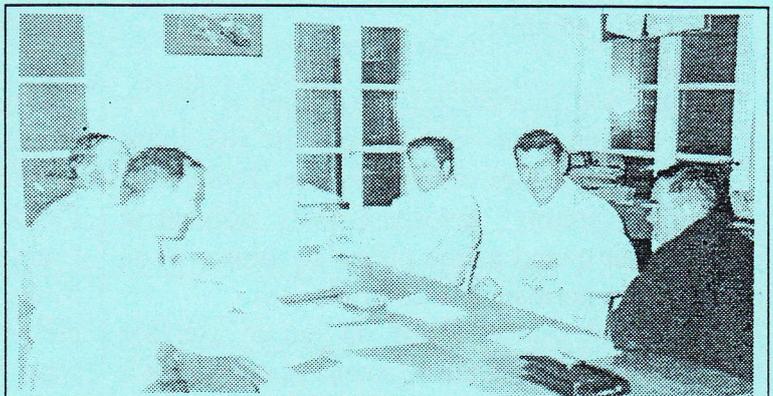
La complexité des lois et des cas, le volume des dossiers inhérents à chaque objet ont fortement évolué.

A l'aube de l'an 2000, les responsables de ce journal ont voulu donner la parole à chaque municipal afin qu'il présente son dicastère avec ses responsabilités, ses difficultés et ses objectifs.

L'idée est séduisante et je remercie l'équipe de ce journal d'y avoir pensé.

Peut-être le lecteur trouvera-t-il entre ces

lignes un peu de ce qui fait, non pas la force ou la faiblesse, mais un peu de ce qui fait la conviction profonde de chaque municipal. Et ce ne sera certainement pas le moindre des mérites de cette lecture que je vous souhaite agréable.



Jean-Marie Pittet, Syndic



**Administration générale
Finances**

Cimetière Jean-Marie Pittet

Administration générale

Les tâches administratives deviennent de plus en plus lourdes. En effet, rien ne se fait sans références à une loi, un règlement, voire une jurisprudence. Il faut donc pour cela des employés qualifiés, rapides et de confiance.

La redéfinition du cahier des charges des employés, les éventuelles journées de formation et la création d'un climat favorable sont des éléments nécessaires à l'efficacité.

En plus des qualités humaines et professionnelles décrites ci-dessus, il faut donner des moyens. J'ai donc demandé au Municipal des bâtiments de planifier l'étude d'un dossier concernant le regroupement de toute l'administration communale dans un seul bâtiment. Il s'agira de regrouper notamment:

- le greffe municipal
- la salle de municipalité
- la bourse communale
- le bureau AVS
- le bureau du Conseil communal
- le contrôle des habitants.

L'objectif étant de pouvoir présenter au Conseil communal avant la fin de la législature un dossier complet.

Finances

La question financière d'une commune dont le taux d'imposition est élevé n'est pas chose aisée. D'abord les ressources sont limitées et ensuite certains investissements doivent se faire pour quand même offrir un niveau de prestation normale aux contribuables.

C'est donc, chaque année, un peu un exercice d'équilibrisme que nous faisons et qui, jusqu'à aujourd'hui nous a réussi.

En effet, la nouvelle péréquation défendue par le Conseil d'Etat aide les communes dynamiques dont le taux d'imposition est élevé. Ainsi donc, il s'agit d'être courageux sans être téméraire. Il s'agit de continuer à aller de

l'avant avec 3 conditions:

- le dynamisme
- l'imagination
- la rigueur

En effet, la navigation à vue en matière financière n'est plus possible. Il faut donc élaborer un plan d'investissement à court et moyen terme.

Cette étude est en cours et sera présentée au Conseil communal.

Le cimetière

La tradition qui veut que chaque famille voue un soin particulier à l'entretien du cimetière se perpétue. Ainsi donc, le projet d'agrandissement du cimetière a été accepté par le Conseil communal. Seul le chemin d'accès depuis la laiterie, non prévu dans le projet municipal a été demandé en plus par le Conseil communal.

Cet agrandissement a été rendu possible grâce à la Paroisse catholique qui a cédé à la commune ce terrain.

Nous continuerons à rendre à nos aînés l'hommage qu'ils méritent en entretenant notre cimetière avec dignité et respect.

J-Marie Pittet



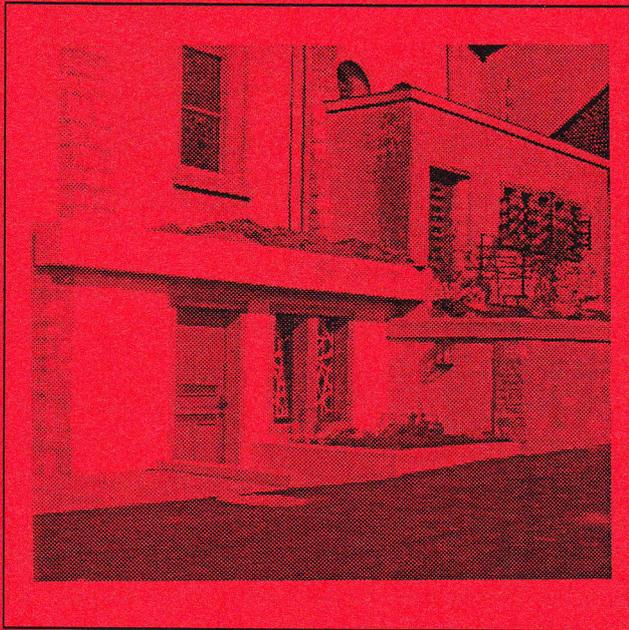
Bâtiments communaux

Police des constructions André Pittet

Que signifie le dicastère des bâtiments dans une commune? C'est s'occuper de l'entretien et de la rentabilité de ses bâtiments.

Complexe communal

La réalisation de la 2ème étape vient de se terminer, ceci avec un peu de retard, je dois l'avouer, sur le programme prévu au départ. Comme vous le savez déjà sans doute, c'est Mme. Ruth Pittet qui a été engagée par la Municipalité pour remplir la fonction de concierge. Avec sa famille, elle habite l'appartement de service depuis juin dernier et remplit sa tâche à ma grande satisfaction. Pour ce qui concerne les demandes de réservation de nos différents locaux du complexe communal, il faut s'adresser au bureau du greffe municipal et non à Mme la concierge.



Eglise

Les travaux de construction de la chambre funéraire sont en partie réalisés. Cependant il reste encore les aménagements extérieurs qui se poursuivent et vraisemblablement devraient se terminer à l'automne.

Abri postal et scolaire

La démolition de l'ancien hangar communal l'hiver dernier a permis la construction du nouvel abri postal et scolaire. Cependant, il manque encore une cabine téléphonique qui doit être installée par les PTT prochainement.

Refuge

Pour les personnes qui ne le sauraient pas, notre refuge est situé à l'est du village; prendre la route de Fey environ 500m, ensuite sur votre gauche est indiqué "refuge" suivre 150m et vous y arrivez. M. Pierre Waeber s'occupe de la conciergerie ainsi que des réservations. Je profite de l'occasion pour féliciter et remercier Pierre de la peine qu'il se donne à maintenir le refuge et ses alentours dans un état impeccable. Monsieur Waeber a demandé à être déchargé de cette tâche à fin 1990. Qu'il soit remercié pour tout ce qu'il a fait pour la Commune

Ancien Café du Midi

Notre commune a pris possession de ce bâtiment au mois de mai dernier, ceci en échange avec notre vieux collègue. Selon les vœux de la commission de gestion, la Municipalité va prochainement se pencher sur les possibilités

de transformation que permet ce bâtiment pour pouvoir y transférer tous les bureaux de l'administration communale.

Police des constructions

La Police des constructions, dans une commune de notre importance est un travail très conséquent et délicat que j'assume avec l'appui de tous mes collègues municipaux et de M. Zbinden, notre technicien, directeur du service intercommunal à Echallens.

Notre règlement de police sur les constructions, devenu défaillant en de nombreux points, a été annulé par la Municipalité au mois de mai dernier. Nous préparons actuellement un nouveau règlement qui sera soumis à une commission d'étude, puis au Conseil communal pour approbation l'an prochain.

Durant cette période, c'est la Municipalité qui a le pouvoir de décision quant au règlement de police de tous les dossiers préalables d'enquête qui lui sont soumis.

A.Pittet

**Forêt
Décharge
Ecole**



Nicolas Pittet

Forêts

La commune possède, en propriété, 28 ha. de forêts: 25 ha. à la forêt de Manens, 2,7 ha. en Roulin (bois de chêne), 0,3 ha. aux Biolles, (parcelle replantée après le remaniement). Les forêts sont gérées par la Municipalité, le garde-forestier du triage de la Menthue et l'Inspecteur du 7e arrondissement.

L'exploitation des 150 m³ de possibilité annuelle est faite par une coupe mise en soumission et une mise de bois.

L'entretien et les plantations sont assurés par Octave Juriens qui a un amour tout particulier pour la forêt.

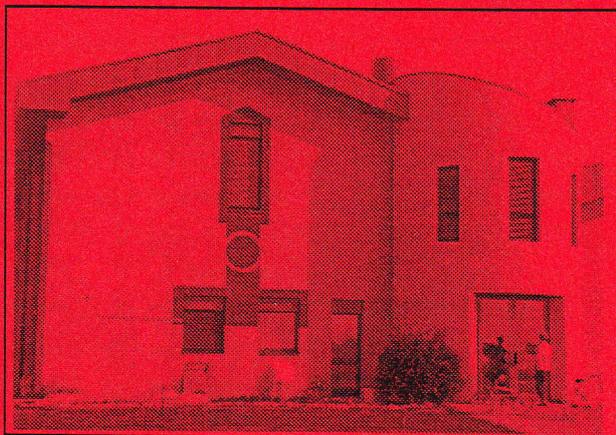
Il a fabriqué quelques bancs pour vous, promeneurs, afin que vous puissiez vous y reposer, tout en écoutant paisiblement le chant des oiseaux!

Domaine

La Commune possède 38 ha. de terre agricole qui sont répartis entre les agriculteurs du village. Des baux régissent ces locations.

Décharge communale

Si notre Commune possède encore une décharge, c'est bien grâce à l'ordre qui y règne. **Sachons le maintenir, c'est tout à notre avantage!**



Ecoles

Pour l'enseignement primaire (-2 à + 4), notre commune appartient au groupement primaire Est appelé groupement de l'Est.

Les 51 élèves de notre village fréquentent la classe de Sugnens et les 4 classes de notre complexe.

Pour l'enseignement secondaire: 34 élèves de 5e à 9e année font partie de l'établissement et arrondissement scolaire d'Echallens.

La 5e année d'observation se trouve aux Trois-Sapins. C'est au terme de cette année que les enfants sont dirigés dans les différentes sections, selon leurs capacités soit:

Prégymnasiales - supérieures et terminales à options.

Exceptés les élèves de 6e Sup. qui ont leur classe à Poliez-le-Grand, tous les autres étudient au collège des 3 Sapins.

N.Pittet

Dans le prochain numéro:

MEMENTO COMMUNAL

à conserver précieusement !



Eau potable

Epuraton

Marcel Rochat

Eau potable

Notre réseau d'eau sous pression a subi de nombreux travaux de réfection au cours des 15 dernières années.

D'autre part, l'agrandissement du village, par la création de nouvelles zones constructibles a entraîné une extension du réseau communal, afin de desservir ces zones.

Sur le plan du village, on peut admettre que notre réseau est actuellement dans un état très satisfaisant.

Je reste cependant étonné de voir que, malgré les efforts consentis, nos pertes en eau restent élevées; il faudra encore contrôler les raccordements entre commune et privés.

A cet effet, je remercie les personnes qui m'informent de fuites, ou de bruits suspects au niveau des conduites.

Enfin, un point important pour la municipalité, c'est l'approvisionnement en eau des hameaux de Montandrey et du Buron. Ces hameaux n'étant pas reliés au réseau communal, et disposant de sources privées, on a pu constater lors de sécheresses prolongées, comme ce fut le cas en 1989, que les sources peuvent devenir insuffisantes, et que des charrois d'eau deviennent nécessaires, ce qui n'est pas facile, surtout en hiver.

Une étude est en cours pour le hameau du Buron, et une solution se dessine, qui devrait améliorer cet état de fait. Pour conclure le secteur eau potable, un voeu du municipal concerné : **que chacun pense que l'eau est un bien précieux qui n'est pas inépuisable!**

Evitons-en un gaspillage par un arrosage abusif des gazons et pelouses.

Epuraton

Depuis une vingtaine d'années, la majeure partie de notre village est épuré en système "unitaire".

Le secteur de la Grande-à-Janin et les hameaux ne sont pas raccordés à l'épuration. Si à l'époque le système "unitaire" était fréquemment

utilisé, aujourd'hui, on se rend compte que cela amène trop d'eaux claires à la station. C'est pourquoi il est préférable d'utiliser un système dit "séparatif". Cette solution exige la pose de deux collecteurs séparés.

Le collecteur d'eaux claires est déversé directement dans les cours d'eaux, et seules les eaux usées arrivent à la station où elles sont traitées.

Un groupement de communes comprenant: Echallens - Poliez-le-Grand et Villars-le-Terroir, a permis la construction d'une seule station à Echallens qui traite l'ensemble des eaux usées des trois communes. Pour notre commune, les réfections et travaux à entreprendre dans ce domaine sont:

A court terme :

- étudier la possibilité d'épuration du secteur Grande-à-Janin
- retirer des collecteurs unitaires les eaux claires permanentes (trop-pleins de fontaines entre autres).

A long terme :

- transformer les collecteurs unitaires en collecteurs séparatifs.

Divers

Une autre fonction importante du municipal des eaux est celle de délégué municipal à l'association régionale d'amenée d'eau d'Echallens et environ (AIAE).

Faisant partie du comité de direction de la dite association, cela implique un nombre assez conséquent de séances, surtout en cette année où l'AIAE doit entreprendre de nombreux travaux pour augmenter sa capacité de fourniture d'eau aux communes membres, toujours plus grandes consommatrices.

M.Rochat

Routes

Chemins Edouard Pittet



Chemins

Chers agriculteurs,

Je m'adresse tout d'abord à vous qui travaillez sans relâche: Prenez une petite pause bien méritée afin de contempler vos oeuvres accomplies.

Accordez-vous le temps de relire une fois le règlement communal concernant les chemins de remaniement. Cela pourra vous éviter par la suite des frais considérables! D'avance, je vous remercie de votre compréhension. (Voir extrait du règlement ci-dessous).

Ordures

C'est à toute la population, mais aux non-agriculteurs en particulier, que je demande de faire un effort:

Comment garder un visage propre à notre village quand on se permet de déposer (même le dimanche!) des sacs d'ordures (poste de T.V, matelas, gazon, verres, etc.) à côté des containers. Rien de plus facile que de bichonner sa petite propriété en déposant chez les autres ce qui dérange chez soi pour le Week-end!

Pourquoi ne pas attendre au lundi pour vous débarrasser des ordures qui sont, rappelons-le, **enlevées le mardi!**

Si, comme moi vous aimez notre village, alors n'hésitez pas à le rendre plus beau en le gardant propre! Dans le cas contraire, nous serons hélas **obligés d'agir!**

E.Pittet

EXTRAIT DE REGLEMENT COMMUNAL SUR LES CHEMINS DE REMANIEMENT

1. ... Le transport est interdit sur les chemins gravelés en cas de dégel.
2. Tout dépôt est interdit sur les chemins et en bordure de ceux-ci à moins de deux mètres de la limite de propriété.
3. Il est interdit de labourer sur le domaine public. Les banquettes seront maintenues herbeuses et fauchées par les bordiers
4. Il est interdit d' "enchantrer" sur les chemins pour le travail du sol.
5. Aucune clôture ne sera posée sur le domaine public.
6. La construction de murs, clôtures fixes ou plantations de haies sont soumises à l'enquête publique.
7. Les ronces artificielles (barbelé) sont interdites en bordure des chemins (art.20 du code rural)
8. Les chemins salis seront nettoyés par les responsables; une lame est mise gratuitement à leur disposition.
9. Les ouvrages détériorés seront remis en état par la Municipalité au frais des responsables des dégâts.
10. Les infractions au présent règlement seront dénoncés à la Municipalité ...

**Le mot
du président
du conseil communal**



Joël Pittet

Le conseil communal nomme chaque année son président. Durant cette année 1990, je m'occupe de diverses tâches relatives aux travaux du conseil avec l'appui important du bureau et du secrétaire.

Entre autres, j'ai comme mission de convoquer le conseil communal avec un ordre du jour établi d'entente avec la municipalité.

Lors de chaque séance, je fais connaître à l'assemblée la série des objets dont elle doit s'occuper. J'ouvre la discussion, la dirige et la conclus. Je sou mets les projets à la votation. Mon rôle est grandement facilité grâce à la compétence des conseillers.

Pour les personnes intéressées, je leur rappelle que **toutes les séances du Conseil sont publiques.**

En dehors de l'activité susmentionnée, en tant que président du conseil communal, je préside également le bureau électoral en cas d'élections et de votations populaires. Pour ce faire, je peux m'appuyer sur un vice-président très disponible.

Comme "récréation" et en tant que "premier citoyen" du village, je me fais un grand plaisir de participer, selon mes disponibilités, aux diverses manifestations organisées par les sociétés locales, indispensables à la vie de notre village.

J.Pittet

LA COMMUNE PRESENTE A L'EXPO:

- Expo du projet du nom des rues avec boîte à propo sitions tout au long de l'expo-Villars.
- Accueil des nouveaux habitants à la soirée villageoise du samedi soir 10 novembre à 20h.
- Apéritif communal offert à tous à la grande salle dimanche 11 novembre à 10h30

**VILLARS EXPO 90
C'EST BIENTOT!**

Dans moins de 15 jours notre exposition aura lieu. L'équipe d'animation, formée du comité de la Société de développement agrandie de quelques membres, tourne à plein régime!

Jugez-en!

Didier Duployer "notre journaliste" s'occupe de la publicité et du domaine qu'il connaît bien: la presse et les médias.

Christine Bavaud et Anne Hofstetter organisent le secteur de la restauration. Elles ont reçu l'aide précieuse de Berthe Pittet qui va nous préparer une soupe aux pois "maison".

Guido Bottlang assure la liaison avec les sociétés et les écoles qui, dans le cadre de l'opération "Portes ouvertes" se présenteront dans les nouveaux locaux de la 2e étape.

Là-bas : bar Tropical de la Jeunesse, jeux, carnotzet du foot, bar santé de la Gym-dames créeront une joyeuse ambiance.

Andrée Pittet et Rita Saegesser assurent la responsabilité générale de l'exposition des artisans (plus d'une vingtaine) qui sera montée dans la salle de rythmique.

Alain Pittet coordonne le travail des artistes peintres, dessinateurs, caricaturistes et photographes qui accrocheront leurs oeuvres dans le foyer de la grande salle et dans l'ancienne salle du conseil.

Bernard Longchamp, enfin, assure la coordination générale et prépare la soirée villageoise de samedi soir.

B.L.

Dernière minute...

Pour répondre à la demande, nous avons besoin d'une **montagne de pâtisseries** pour le stand des "délices maison".

Un seul mot d'ordre pour toutes: chaque cuisinière du village prépare une pâtisserie salée ou sucrée et l'apporte à la **grande salle, samedi 10 novembre dès 13h.30**